



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de VILLABÉ

34 bis, Avenue du 8 mai 1945
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53
contact@mairie-villabe.fr
www.villabe.fr

Villabé, le 16/12/2012

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 12 2013**

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Mme MAGGINI,
M. ACHIEPI, M. AUGUSTE, Mme BERGLAS, M. BERTAUX,
Mme CHAIGNEAU, M. CHICOINE, Mme DA SILVA NOGUEIRA,
M. DIRAT, M. DOUET, M. DUBOZ, M. FORLIVESI, Mme FRIMAN,
M. GRANGER, Mme IUGHETTI, Mme MALLET, Mme RIEHL,
M. ROUZIC, M. SEBASTIAN, Mme WIRTH.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. BOULY donne procuration à Mme MAGGINI,
Mme CAILLERET donne procuration à M. BERTAUX,
Mme ROSSIGNOL donne procuration Mme FRIMAN.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : Mme BOUITIER.

DEMISSIONS: M. BRUN (courrier du 27/09/2013), M. FAURE (courrier du 04/10/2013).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DOUET est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 19h02.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité - 23 voix POUR dont 03 par procuration - :

APPROUVE la modification de l'ordre du jour :

L'ajout du point G au point n° 5 des Affaires administratives :

- Tarifs des représentations scolaires pour le premier semestre 2014 de la saison culturelle.

1. **A l'unanimité**, 23 voix POUR dont 03 par procuration :
APPROUVE le compte rendu définitif du conseil municipal du 04 octobre 2013.

2. **PREND CONNAISSANCE** des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Décision n° JEU 16/2013 en date du 26/09/2013:

Il est passé avec le Club Hippique de l'Etoile Blanche – S.A.R.L l'OXER, représenté par son gérant Madame Sandrine LEROTY, sis 21 rue Paul Cézanne – 91540 MENNECY, une convention pour encadrer des activités équestres auprès de deux groupes de jeunes de « l'Espace Jeunes » de Villabé pour un prévisionnel de 28 séances pour chacun des deux groupes. Le contrat est conclu pour un montant de 8 736€ TTC.

Décision n° JEU 17/2013 :

Annulée et remplacée par la Décision n° 20/2013 HIP-HOP en date du 14/11/2013.

Décision n° CULT 18/2013 en date du 06/11/2013 :

Il est passé avec la Compagnie de l'Atelier de l'Orage, représentée par Hélène ROUET, en sa qualité de Présidente, sise Espace Culturel La Villa, rue Jean-Claude GUILLEMONT – 91100 VILLABE, un contrat de cession entre la Compagnie de l'Atelier de l'Orage et la Mairie de Villabé, pour les représentations de « Spectacle école, autour du japon » ainsi que les sensibilisations. Le contrat est conclu sur la base de 3 376€ TTC.

Décision n° CULT 19/2013 en date du 06/11/2013 :

Il est passé avec la Compagnie de l'Atelier de l'Orage, représentée par Hélène ROUET, en sa qualité de Présidente, sise Espace Culturel La Villa, rue Jean-Claude GUILLEMONT – 91100 VILLABE, un contrat de cession entre la Compagnie de l'Atelier de l'Orage et la Mairie de Villabé, pour les représentations de Hashigakari – La Passerelle. Le contrat est conclu sur la base de 10 428,28€ TTC.

Décision n° JEU 20/2013 en date du 14/11/2013 :

Il est passé avec l'association de danse hip-hop JAD', représentée par son président Monsieur Nicolas GUENINCHAULT, sise APT A208 Résidence Pyramides – 2 rue du Bois de Bray – 77127 LIEUSAIN – une convention pour encadrer des activités de danse hip-hop auprès d'un groupe de jeunes de « l'Espace Jeunes » de Villabé pour un prévisionnel de 28 séances. Le contrat est conclu sur la base de 1 890€ TTC.

Décision n° JEU 21/2013 en date du 26/11/2013 :

Il est passé avec l'association Evad'svous, sise 52, faubourg des 3 maisons – 54000 NANCY – représentée par Monsieur F. FEHLEN, une convention de prestation de service, concernant un groupe de 40 jeunes et 6 accompagnateurs pour la période du 15/02/2014 au 22/02/2014. Le tarif de cette prestation est de 572.00 € par personne, soit un total de 26312.00 €.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

3. Fonctionnement du Conseil Municipal

A- INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LEURS FONCTIONS

L'article L.270 du Code Electoral stipule « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Suite à la démission de Monsieur FAURE Frédéric reçue par courrier du 4 octobre 2013, Madame BORS Joëlle, suivante de liste, nous informe par courrier du 5 octobre 2013 qu'elle renonce à exercer son mandat. Monsieur Patrick HASSAÏM, venant immédiatement après sur la liste, nous confirme, par courrier du 25 octobre 2013, son accord pour lui succéder en qualité de Conseiller Municipal. Madame le Maire dit que l'intéressé prendra la 25^{ème} place dans l'ordre du tableau.

Monsieur BRUN Thierry a donné sa démission par courrier du 27 septembre 2013. Madame DAUNIS Michelle, suivante de liste, en réponse à notre courrier du 5 décembre 2013, accepte de lui succéder en qualité de Conseiller Municipal. Madame le Maire dit que l'intéressée prendra la 26^{ème} place dans l'ordre du tableau.

PREND ACTE de :

- la démission de Monsieur FAURE Frédéric de son rôle au sein du Conseil Municipal,
- La nomination de Monsieur Patrick HASSAÏM au sein du Conseil Municipal,
- La démission de Monsieur BRUN Thierry au sein du Conseil Municipal,
- La nomination de Madame DAUNIS Michelle au sein du Conseil Municipal,

NOTE :

- Monsieur Patrick HASSAÏM présent à la séance,
- Madame DAUNIS Michelle a donné procuration à Madame DA SILVA NOGUEIRA.

B- NON MAINTIEN D'ADJOINTS AU MAIRE DANS LEURS FONCTIONS

M.GRANGER demande l'autorisation à Madame le Maire de lire un texte.

Madame le Maire accepte et M.GRANGER lit son texte :

Madame le Maire

Mesdames Messieurs,

Par lettre du 26 novembre 2013, Madame le maire, vous signifiez le retrait des délégations de trois adjoints

- Madame WIRTH affaires scolaires périscolaire et petite enfance,

- Monsieur Patrice DUBOZ travaux, développement durable et environnement,
- Monsieur Alain GRANGER vie sportive

Mesdames Messieurs, la rigueur et l'intégrité nous ont toujours animés, pour défendre constamment les intérêts de la communauté Villabéenne.

Dans un souci de cohérence avec les valeurs que nous véhiculons, nous avons indiqué à Madame le maire, courant octobre 2013, que nous ne suivrons pas la liste qu'elle conduira en vue des élections de mars 2014.

Dans ce contexte, la dynamique d'équipe est rompue toutefois nous assurerons nos fonctions d'élus municipaux jusqu'à la fin du mandat, conformément à notre engagement pris en 2008 devant les Villabéens.

Bien sincèrement,

Après la lecture de M.GRANGER, Madame le Maire reprend le cours de la séance.

Par arrêtés du 26 novembre 2013, Madame le Maire a rapporté les délégations qu'elle avait données à trois de ses adjoints en charge des domaines suivants :

- affaires scolaires et périscolaires, petite enfance,
- travaux, développement durable, environnement,
- vie sportive.

Conformément à l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de ceux-ci dans leurs fonctions d'adjoint au maire.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret sur le maintien ou non dans leurs fonctions d'adjoint de :

- Madame Isabelle WIRTH :

Maintenu : 4 voix

Non maintenu : 16 voix

Abstentions : 5 voix

- Monsieur Patrice DUBOZ

Maintenu : 5 voix

Non maintenu : 15 voix

Abstentions : 5 voix

- Monsieur Alain GRANGER

Maintenu : 3 voix

Non maintenu : 17 voix

Abstentions : 5 voix

Les membres du Conseil Municipal décident à la majorité des votes exprimés de ne pas maintenir dans leurs fonctions d'adjoint au Maire Madame Isabelle WIRTH, Monsieur Patrice DUBOZ et Monsieur Alain GRANGER.

C- COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

A l'unanimité, 25 voix POUR dont 04 par procuration :

APPROUVE la modification et le remplacement de M.FAURE Frédéric par M.HASSAÏM Patrick, le remplacement de M.BRUN Thierry par Mme DAUNIS Michelle au sein des commissions municipales permanentes où ils siégeaient.

4. Affaires financières

A- DECISION MODIFICATIVE N°1 ANNEE 2013 BUDGET VILLE

A l'unanimité des suffrages exprimés : - 22 voix POUR dont 04 par procuration – 03 ABSTENTIONS :

APPROUVE la Décision Modificative n° 1 telle qu'elle a été exposée.

PRECISE que celle-ci sera retracée au Compte Administratif de l'exercice 2013.

B- OUVERTURES DE CREDITS PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2014 – SECTION INVESTISSEMENT

A l'unanimité des suffrages exprimés : - 22 voix POUR dont 04 par procuration – 03 ABSTENTIONS :

AUTORISE Madame le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014, dans la limite du quart des crédits ouverts par opération au Budget 2013, non compris le remboursement de la dette,

DIT que ces dépenses seront reprises au Budget Primitif 2014.

C- ADMISSIONS EN NON VALEURS – EXERCICE 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés : - 22 voix POUR dont 04 par procuration – 03 ABSTENTIONS :

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits non recouverts d'un montant de 1 555,38 €,

PRECISE que la dépense consécutive à cette décision sera réglée sur les crédits du Chapitre 65 – Nature 6541 « Créances Admises en Non-Valeur » prévus au Budget Primitif 2013 de la Commune.

D- INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR 2013

A la majorité des suffrages exprimés : - 11 voix POUR dont 02 par procuration - 09 CONTRE - 05 ABSTENTIONS dont 02 par procuration:

DÉCIDE :

- d'attribuer au trésorier principal en poste pour la commune de Villabé, une indemnité de gestion pour l'année 2013 de 1156.80 €.
- de prélever la somme correspondante à l'article 6225 « Indemnités aux comptables et aux régisseurs » du budget supplémentaire de la commune.

5. Affaires administratives

A- MODIFICATION DU MONTANT DES CHARGES ET DES LOYERS DES LOGEMENTS LOCATIFS DE LA COMMUNE

A l'unanimité des suffrages exprimés : - 21 voix POUR dont 04 par procuration – 04 ABSTENTIONS :

FIXE à 787,00 € et 656,00 € la participation annuelle aux frais de chauffage des personnels disposant d'un logement de fonction ou à titre précaire et à 265,00 € pour le loyer d'un logement, à compter du 1^{er} janvier 2014.

B- TARIFS 2014 PROPOSES PAR LE SERVICE SCOLAIRE

A l'unanimité des suffrages exprimés : - 22 voix POUR dont 04 par procuration – 03 ABSTENTIONS :

APPROUVE les tarifs 2014 applicables à compter du 01/01/2014 pour les services :

- restauration scolaire,
- centre de loisirs,
- accueil pré et post scolaire,
- les études surveillées,
- les classes transplantées.

C- TARIFS 2014 PROPOSES PAR LE SERVICE JEUNESSE

A l'unanimité des suffrages exprimés : - 22 voix POUR dont 04 par procuration – 03 ABSTENTIONS :

APPROUVE les tarifs 2014 proposés par le service jeunesse applicables à compter du 01/01/2014.

D- CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE ESSONNE (CAECE) ET VILLABE POUR DES TRAVAUX D'EAU POTABLE DES VESTIAIRES DU

A l'unanimité des suffrages exprimés : - 22 voix POUR dont 04 par procuration – 03 ABSTENTIONS :

DÉCIDE d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne (CAECE) et la ville de Villabé pour des travaux d'eau potable des vestiaires du stade.

E- PORTER À CONNAISSANCE DU RAPPORT ANNUEL 2012 DU SIARCE

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport d'activité 2012 concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement du SIARCE.

F- DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL SOCIÉTÉ DHL

A la majorité des suffrages exprimés : - 16 voix POUR dont 03 par procuration - 07 CONTRE - 02 ABSTENTIONS dont 01 par procuration:

AUTORISE le Maire à accorder la demande de dérogation à la règle du repos dominical à la société - DHL pour son entrepôt situé - ZAC des Brateaux - Rue des 44 Arpents - à Villabé, les dimanches 8 et 15 décembre 2013.

DIT que la délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Préfecture de l'Essonne.

**G- TARIFS REPRESENTATIONS SCOLAIRES : SAISON CULTURELLE -
PREMIER SEMESTRE 2014 -**

A l'unanimité, 25 voix POUR dont 04 par procuration :

APPROUVE les tarifs 2014 proposés par le Service Culturel pour les représentations scolaires du premier semestre 2014.

6. Urbanisme

**A- RETROCESSION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE
PARCELLES PRIVEES LIEES AUX OPERATIONS DE
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SITUES - CHEMIN
DES PRES -**

A l'unanimité, 25 voix POUR dont 04 par procuration :

APPROUVE la rétrocession à la Commune par S.A HLM « Pierres et Lumières », à l'euro symbolique, des lots A, C, D, G, pour une surface totale de 32a77ca conformément au document d'arpentage présenté,

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes correspondants.

B- APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M.DIRAT demande l'autorisation à Madame le Maire de lire un texte.

Madame le Maire accepte et M.DIRAT lit son texte :

**Intervention du 13 décembre 2013 du Groupe Villabé ensemble contre
le PLU de Villabé.**

Madame MAGGINI, nous ne voterons pas en faveur de votre projet de PLU car vous nous avez suffisamment démontré votre manque de clairvoyance en matière de gestion de notre commune.

Effectivement, votre projet de PLU a bien été transmis aux personnes publiques pour consultation puis soumis à enquête publique. Certes, vous l'avez évoqué succinctement dans l'un de vos bulletins municipaux mais une nouvelle fois, l'essentiel n'a pas été réalisé, car **aucune présentation ou explication lors d'un débat public** avec les Villabéens n'a été organisée.

Seuls quelques citoyens, concernés par leurs préoccupations personnelles et légitimes ou inquiets de vos nouveaux projets se sont déplacés en Mairie à l'occasion de l'enquête publique proposée du 3 juin au 4 juillet 2013.

Concrètement, nous ne partageons pas votre vision quant à **l'implantation de futurs logements à Villabé**. Vous imaginez une densification du centre bourg alors que les riverains ou commerçants ne disposent plus suffisamment de places de stationnement et que le cœur du village est désormais saturé.

Vous envisagez même de grignoter une nouvelle fois notre **espace naturel du cirque de l'Essonne** alors que nous souhaitons le protéger. Dans les faits, nous ne pouvons donc pas accepter la perspective de *nouvelles constructions chemin des bas cornus*.

S'agissant des **déplacements et de la circulation**, le PLU que votre groupe propose n'envisage aucune solution à moyen ou à long terme pour désengorger et fluidifier nos entrées de ville. Votre équipe municipale ne

travaille pas suffisamment en concertation avec les communes limitrophes.

A cet égard, qu'avez-vous envisagé avec le Maire de Corbeil-Essonnes au sujet du passage par Villabé des nouveaux occupants de logements construits au sein du quartier de l'ancienne papeterie ?

Par ailleurs, vous vous obstinez à ne pas vouloir ouvrir le troisième pont qui permettrait principalement aux services d'urgences et aux Pompiers d'accéder à ce secteur d'activité alors que le pont principal est parfois saturé.

De plus, ce PLU prive notre commune d'une opportunité de **développement économique** en rejetant la proposition de transferts d'entreprises Lissoises derrière notre zone logistique. Il faut souligner que la commune de LISSES aborde ce projet dans son propre PLU. Que ce dernier a d'ailleurs obtenu un avis favorable du commissaire enquêteur et qu'il sera donc adopté le 17 décembre 2013.

Dans les faits, ce déplacement de zone apporterait à notre commune des recettes foncières supplémentaires permettant de stabiliser la pression fiscale sur les ménages villabéens.

À notre grand étonnement, vous freinez même le **développement hôtelier** de notre secteur à l'aube de la création du grand stade de rugby au cœur de notre communauté d'agglomération.

Nous rappelons simplement que Villabé fait partie de la CAECE dont l'une des compétences est le développement économique.

Le PLU doit être le fruit d'une véritable démarche de concertation or vous avez une nouvelle fois raté l'exercice. Nous pensons que vous manquez singulièrement de cette anticipation qui permettrait aux Villabéens de mieux vivre leur l'avenir. **Nous voterons donc contre ce PLU.**

Après la lecture de M.DIRAT, Madame le Maire reprend le cours de la séance.

A la majorité des suffrages exprimés : - 21 voix POUR dont 04 par procuration - 03 CONTRE – 01 ABSTENTION :

APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été exposé.

7. Questions orales

A- Questions des élus de la liste : « **Villabé Ensemble** »

➤ 01 : Loyers impayés :

Cette affaire de loyers non payés par votre ex-premier Maire adjoint en charge des finances de notre commune continue d'indigner bon nombre de nos concitoyens.

Pouvez-vous, Madame le Maire, vous qui êtes garante avec votre équipe municipale de la bonne gestion de notre commune, nous assurer du remboursement intégrale de cette dette envers notre commune ?

Réponse :

J'ai demandé à la Trésorerie Principale de m'adresser le relevé précis des règlements opérés par Monsieur LAFON pour le logement que la commune met à sa disposition.

Ce document, qui n'est pas contestable et que je fais circuler, montre qu'il est parfaitement à jour de ses paiements, y compris de l'indemnité de régularisation pour la période passée.

Je considère donc que cette affaire est terminée et demande à chacun, en tant qu'élu responsable, de cesser d'alimenter toute polémique sur le sujet.

➤ **02 : Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne**

Notre commune dispose jusqu'aux prochaines élections communautaires de 5 représentants. Lors du conseil de lundi 18 novembre 2013 s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

Pouvez-vous expliquer aux Villabéens que vous représentez et qui nous questionnent régulièrement sur votre rôle et vos actions au sein de cette structure, pour quelles raisons, ni vous, ni aucun autre représentant de notre commune n'avez pris la parole à cette occasion, contrairement à celles de Bondoufle et de Ris-Orangis par exemple ?

Réponse :

Le débat d'orientation budgétaire a été préparé en commun avec les services de l'agglomération et débattu en conférence des Maires. Le document présenté en séance étant en tout point conforme, je n'avais aucune raison de prendre la parole au seul motif du plaisir de me faire remarquer.

➤ **03 : RER D :**

La SNCF va mettre en place de nouveaux horaires sur la ligne D à partir du **15 décembre 2013** et a décidé, avec l'accord du STIF, de ralentir les trains pour éviter qu'ils soient trop en retard. Sous des prétextes techniques comme la mise en place d'une nouvelle signalisation ferroviaire entre Villeneuve Saint-Georges et Paris et la création de la gare de Créteil-Pompadour à la place de l'actuelle gare de Villeneuve-Prairie, les trains venant de l'Essonne ou de la Seine-et-Marne vont avoir un trajet allongé de **6 ou 8 minutes** selon les cas ! Ainsi :

- Tous les trains vont avoir un arrêt supplémentaire dans les gares du Val-de-Marne,
- Tous les trains vont s'arrêter plus longtemps dans toutes les gares,
- Tous les trains rouleront moins vite entre Villeneuve Saint-Georges et Paris,

La SNCF met en place ce changement avec l'accord du STIF (*sous contrôle de la Région IDF gérée par vos amis socialistes*) en défavorisant la Grande Couronne au profit de la Petit-Couronne.

Plus grave, les habitants de Villabé, en plus de voir leurs temps de trajet rallongés, ne verront passer aucun train entre **8h38 et 9h20** soit un trou de **42 minutes !!!**

Madame, le Maire, vous nous avez expliqué que vous alliez vous battre pour le RER D et la SNCF va supprimer un train en pleine heure de pointe.

Il y a une cinquantaine d'année, les Villabéens pouvaient se rendre à Paris en train à vapeur en 45 minutes et à partir du dimanche 15 décembre 2013, il leur faudra plus d'une heure pour rejoindre la capitale !

Pouvez-vous préciser aux Villabéens, après votre présence à l'une des manifestations, quelles ont été vos actions concrètes, qu'envisagez-vous pour améliorer les conditions de transports ferroviaires à Villabé et pour quelle raison ne vous êtes-vous pas associée au courrier transmis à Guillaume PEPY (directeur de la SNCF) et J.P HUCHON (Président du STIF) par les élus des communes concernées ?

Réponse :

Je déplore vivement les décisions arbitraires prises tant par le STIF que la SNCF visant à réduire le niveau de service du RER D. Vous connaissez mon attachement à la qualité des transports en commun empruntés quotidiennement par de nombreux Villabéens et je suis déjà intervenue à de nombreuses reprises en sa faveur.

Beaucoup plus qu'une simple action limitée au niveau communal, notre meilleur atout aujourd'hui est la présence de représentants de l'agglomération dans les instances de décision du STIF.

Concernant le courrier adressé à Messieurs PEPY et HUCHON, je suis désolée de vous informer que je n'ai pas été sollicitée pour le signer. Si vous avez eu connaissance de ce document avant sa signature, vous auriez pu, à minima, m'en informer.

B- Motion proposée par les élus de la liste : « **Villabé Ensemble.** »

MOTION

Le Groupe « **Villabé Ensemble** » propose à l'ensemble du Conseil Municipal une motion destinée à moraliser et surtout à rendre digne la campagne des élections municipales et communautaires de 2014.

En effet, cette campagne débute à peine, et déjà, avec la publication du dernier tract du groupe communiste nous assistons à des écarts et autres comparaisons animalières qui risquent de compromettre le bon déroulement de cette campagne. Ce dernier tract confère à nos débats un cadre très malsain et indigne de nos engagements citoyens.

Malheureusement, les récentes annulations de délégations des trois maires adjoints laissent présager d'un climat hostile au sein même de l'équipe majoritaire.

Par cette motion, nous souhaitons restaurer un climat propice à l'échange démocratique sensé dominer nos futurs débats.

Certes, notre dernière proposition de motion, qui avait pour objectif de moraliser la vie politique, n'avait pas obtenu votre assentiment puisque l'ensemble des conseillers du groupe de Madame MAGGINI s'était abstenu et que le groupe communiste n'avait pas souhaité prendre part au vote !

Aujourd'hui, nous en appelons à votre rigueur citoyenne espérant un large rassemblement autour de cette motion afin que chaque groupe s'engageant dans cette campagne respecte les règles élémentaires de savoir vivre en évitant d'insulter ou de dénigrer des hommes ou des femmes qui ne partagent pas les mêmes opinions.

Avec cette motion nous aspirons à ne pas creuser davantage le fossé entre les élus et les citoyens afin que ces derniers puissent participer à ce large débat qui s'ouvre pour l'avenir de notre commune.

Nous vous demandons, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de prendre ensemble l'engagement de la Dignité.

Villabé, le 13 décembre 2013

Réponse :

Je partage pleinement l'esprit de la motion que vous proposez.

Néanmoins, le Conseil Municipal n'a pas la compétence pour approuver cette motion car il n'a pas à s'immiscer dans la campagne électorale que vont mener les listes en compétition.

Malgré nos différences de fond, je souhaite vivement qu'un accord soit trouvé entre ces listes afin de garantir le respect et la considération de nos échanges à venir. En tant que tête de liste de « Pour Villabé », je m'y engage solennellement aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h41.

Le Maire,
Irène MAGGINI



Le secrétaire de séance,
François DOUET

